

LIEBHERR

Conditions de garantie Liebherr France - Division Electroménager

Liebherr Distribution et Service France SAS (Liebherr) offre au propriétaire d'appareils de réfrigération et/ou congélation Liebherr (appareil) une garantie conformément aux conditions suivantes (garantie Liebherr). Cette garantie Liebherr s'applique en plus des droits dont dispose l'acheteur envers le vendeur de l'appareil en vertu de la loi et ne le limite pas.

I. Champ d'application

La garantie Liebherr s'applique aux appareils achetés et installés en France.

II. Débiteur de la garantie

Liebherr Distribution et Services France 1 rue Liebherr, zone d'activités
FR - 68127 Niederhergheim, France offre cette garantie aux propriétaires.

III. Durée et début de la garantie Liebherr

1. La garantie Liebherr est accordée pour une durée de 24 mois (période de garantie) dont l'exécution est liée soit à un achat via un revendeur agréé, soit via Liebherr en direct.
2. La période de garantie commence lorsque l'appareil est remis à l'acheteur qui a acquis l'appareil en vue de sa première mise en service.
3. L'exécution de la garantie Liebherr ne renouvelle ni ne prolonge la période de garantie.

IV. Conditions préalables à la garantie Liebherr

Liebherr accorde la garantie Liebherr si les conditions suivantes sont remplies de manière vérifiable :

1. L'appareil a été acheté pour la première fois auprès de Liebherr ou d'un revendeur agréé par Liebherr qui est un entrepreneur dans le champ d'application de la garantie Liebherr.
2. L'appareil est installé dans le champ d'application de la garantie Liebherr.
3. La preuve d'achat et les conditions de garantie sont présentées au personnel du S.A.V Liebherr et/ou vendeur agréé.
4. La Garantie Liebherr n'est pas transférable sur un autre appareil, à l'exception du cas décrit au V.3.

V. Contenu et portée de la garantie Liebherr

1. Les défauts apparaissant sur l'appareil pendant la période de garantie et qui sont dus de manière vérifiable à des vices de matériau ou de fabrication seront réparés gratuitement par le service S.A.V de Liebherr ou par le centre de service clientèle agréé de Liebherr. En cas de défaut de certaines parties de l'aménagement intérieur ainsi que des poignées et/ou des panneaux de recouvrement, Liebherr se réserve le droit d'envoyer

LIEBHERR

gratuitement au propriétaire les pièces de rechange correspondantes pour qu'il les monte lui-même.

2. La garantie Liebherr ne comprend pas de droits à l'encontre de Liebherr au-delà de la réparation des défauts. En particulier, Liebherr n'est pas responsable des dommages immatériels ou consécutifs (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de marchandises, la perte d'utilisation ou toute perte économique spéciale, indirecte ou pure, les coûts, les dommages, les frais ou les dépenses).

3. Si la réparation s'avère impossible, le propriétaire recevra un nouvel appareil identique ou comparable (appareil de remplacement) en retour de son appareil défectueux. Dans ce cas, la période de garantie restante de la garantie Liebherr est transférée à l'appareil de remplacement.

4. Le propriétaire doit prendre en compte ce qu'il reçoit du vendeur en raison de l'exercice de ses droits légaux pour une prestation au titre de la garantie Liebherr.

VI. Exclusion et expiration de la garantie Liebherr

1. Sont exclus de la garantie Liebherr les défauts ou vices de l'appareil imputables à :

- a) au non-respect des règles de sécurité et/ou des instructions d'installation, d'utilisation et/ou d'entretien du fabricant.
- b) Dommages résultant d'un mauvais positionnement et/ou d'une mauvaise installation, d'une utilisation inappropriée ou d'une négligence.
- c) Dommages résultant des intempéries ou événements naturels et/ou d'un cas de force majeure et/ou de transport.
- d) Le montage de pièces de rechange non homologuées et/ou les réparations effectuées par des personnes autres que les agents agréés de Liebherr.
- e) Les dommages causés aux pièces de rechange générales sujettes à l'usure, telles que les ampoules ou autres luminaires.
- f) Les défauts esthétiques tels que les bosses et les rayures.
- g) Les dommages accidentels.

En plus du VI. 1 pour les appareils destinés à la restauration commerciale, la garantie Liebherr ne s'applique pas en cas de détérioration du joint de porte si le condenseur n'est pas nettoyé périodiquement.

En plus du point VI.1, la garantie Liebherr ne s'applique pas aux appareils à usage médical en cas de non-utilisation de systèmes de contrôle indépendants étalonnés lors du stockage de produits de grande valeur et/ou irremplaçables.

2. La garantie Liebherr est annulée si la plaque d'identification de l'outil ou le numéro de l'appareil a été enlevé, manipulé ou oblitéré, ou si des pièces d'origine tierce ont été installées dans l'appareil, quel qu'en soit l'auteur.

VII. Délai de prescription

Les droits découlant de la garantie Liebherr en raison d'un défaut invoqué pendant la période de garantie sont prescrits au bout de 6 mois. Le délai de prescription commence à courir à partir de la découverte du défaut.

Pour recourir à la garantie, l'acheteur doit informer Liebherr et/ou le revendeur agréé.